Nations Unies S/PV.7465

Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juin 2015
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7465e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 17 juin 2015, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le mercredi 17 juin 2015, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7465e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Ladsous.

Les membres du Conseil, M. Ladsous et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

15-09987 (F) 170615 170615

Merci de recycler